# Contrôle des activités financières de la Banque européenne d’investissement – rapport annuel 2022

2023/2046(INI) - 12/07/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 507 voix pour, 54 contre et 51 abstentions, une résolution sur le contrôle des activités financières de la Banque européenne d’investissement - rapport annuel 2022.

***Opérations et performances financières de la BEI***

Les députés ont remarqué qu'au 31 décembre 2022, **le total du bilan du groupe BEI s'élevait à 547,3 milliards d'euros**, soit une diminution de 20,7 milliards d'euros ou de 3,6% par rapport au 31 décembre 2021, où le bilan total était de 568,0 milliards d'euros. Les financements ont été répartis comme suit entre les principales priorités : 17,93 milliards d'euros pour l'innovation, le numérique et le capital humain, 20,86 milliards d'euros pour l'énergie durable et les ressources naturelles, 17,31 milliards d'euros pour les villes et régions durables et 16,35 milliards d'euros pour les PME et les entreprises de taille intermédiaire.

En 2022 également, les nouveaux prêts de la Banque se sont élevés à **65,15 milliards d'euros**, soit des résultats proches de ceux des années précédentes (65,4 milliards d'euros en 2021, 66,1 milliards d'euros en 2020 et 63,3 milliards d'euros en 2019). La plus grande part des financements a été allouée **à l'Italie, à la France et à l'Espagne**.

De 2021 à 2027, la garantie de 26,2 milliards d'euros d'InvestEU, provisionnée à partir du cadre financier pluriannuel (CFP) et de NextGenerationEU, devrait mobiliser **plus de 372 milliards d'euros d'investissements privés et publics** supplémentaires en Europe, principalement pour des infrastructures durables, la recherche, l'innovation et la numérisation, le soutien aux PME, ainsi que l'investissement social et les compétences sociales.

***Soutien de la BEI dans les principaux domaines d'action***

Les députés ont noté que dans le cadre de la politique de cohésion actuelle de l'UE, pour la période de programmation 2021-2027, la contribution du groupe BEI à la cohésion économique, sociale et territoriale continue d'aider les pays et les régions de l'UE où le développement est inégal. Ils ont réitéré leur appel à une **répartition géographique équitable et transparente des projets et des investissements**, en mettant l'accent sur les régions moins développées, en particulier dans le secteur de la santé, de l'innovation, de la numérisation et des infrastructures, en vue de promouvoir une croissance inclusive ainsi que la convergence et la cohésion économiques, sociales et territoriales.

La BEI est invitée à :

- soutenir la **transition numérique**, afin de préserver l'autonomie stratégique dans le secteur numérique, et les projets d'infrastructures numériques, qui devront être intégrés dans des cadres normatifs et des protocoles qui participent à la sécurité et à la résilience du réseau, à l'interopérabilité et à l'existence d'un internet ouvert, pluriel et sûr;

- soutenir le renforcement des capacités de **cybersécurité** dans l'UE, afin de rendre l'Europe plus résiliente et réactive face aux cybermenaces.

Les députés ont souligné l'importance des PME pour l'économie européenne et ont rappelé que les 23 millions de PME de l'Union représentent 99% de l'ensemble des entreprises et plus de la moitié du PIB de l'Europe. La BEI a accordé des financements pour un montant total de 16,35 milliards d'euros en faveur des PME et des entreprises de taille intermédiaire.

En ce qui concerne **l'énergie,** la résolution indique qu'au cours des dix dernières années, le Groupe BEI a consacré plus de **100 milliards d'euros** au secteur énergétique de l'UE, en investissant dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les réseaux et le stockage. Un soutien est actuellement apporté aux États membres pour les aider à faire face à la crise déclenchée par l'interruption brutale de l'approvisionnement en gaz russe.

***Actions de la BEI liées à la pandémie de COVID-19***

En 2022, la BEI a maintenu ses efforts pour soutenir les actions de lutte contre la pandémie. Elle a fourni 5,1 milliards d'EUR pour des projets dans le domaine de la santé et des sciences de la vie qui ont bénéficié à quelque 980 millions de personnes dans le monde.

***Conformité, transparence et responsabilité de la BEI***

Les députés ont souligné la nécessité d'un **dialogue régulier et structuré** entre le Parlement européen et la BEI, qui pourrait être renforcé par un accord interinstitutionnel entre le Parlement et la BEI, afin d'améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI dans des conditions qui garantiraient la confidentialité et, le cas échéant, le respect des exigences légales.

Le Parlement a demandé une plus grande transparence concernant les opérations de la BEI par le biais d'intermédiaires financiers tels que les banques commerciales et les fonds d'investissement.

Des inquiétudes ont été exprimées au sujet d'informations faisant état de procédures de nomination internes non transparentes parmi le personnel d'encadrement au siège et dans les bureaux extérieurs. À cet égard, la Banque est invitée à veiller à ce que toutes les procédures de recrutement et de mobilité interne soient exécutées dans le respect des normes les plus strictes en matière de transparence et d'éthique.

Le Parlement a réitéré la nécessité d'une plus grande transparence lorsque les projets sont mis en œuvre par le biais d'intermédiaires financiers, ainsi que sur les procédures décisionnelles internes et sur l'impact des projets sur l'environnement et les droits de l'homme tout au long de leur mise en œuvre.

***Suivi des recommandations du Parlement***

Les députés ont demandé à la BEI de continuer à rendre compte de l'état d'avancement et du statut des recommandations précédentes émises par le Parlement dans ses résolutions annuelles, en particulier en ce qui concerne :

- les impacts économiques, environnementaux et sociaux de sa stratégie d'investissement et les résultats obtenus en contribuant au développement équilibré et régulier du marché intérieur dans l'intérêt de l'Union;

- les actions adoptées pour renforcer la lutte contre les comportements répréhensibles, les conflits d'intérêts, l'évasion fiscale, la fraude et la corruption;

- de nouvelles mesures visant à renforcer la transparence et la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme;

- les mesures visant à renforcer le soutien aux PME et aux opérateurs économiques éligibles lors de la mise en œuvre des politiques de l'UE.